



## **Attribution des titres de champions valaisans de parties rapides Dispositions pour la saison 2023-2024**

Les dispositions suivantes s'appliquent pour l'attribution des titres de champions valaisans de parties rapides 2024 au terme de la saison 2023-2024 :

- a) Les titres seront attribués sur la base du meilleur classement spécifique des joueurs valaisans obtenu lors
  - de l'Active Chess du Bouveret du 25 février 2024
  - ou*
  - du Tournoi de Martigny du 31 août 2024.
  
- b) En cas d'égalité au niveau du meilleur rang obtenu lors de l'un de ces tournois dans le classement spécifique des joueurs valaisans, le départage est effectué sur la base du rang acquis dans le classement final officiel du tournoi concerné.  
Si l'égalité demeure, le titre est partagé.

Sion, février 2024

Pour l'UVE : Jean-Christophe Putallaz